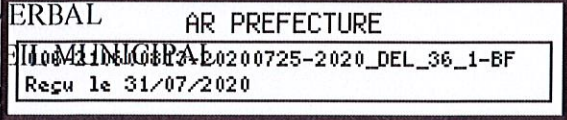


Mairie LE MAS



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 juillet 2020
2020/DEL/36



Nombre :

De conseillers en exercice : 9

De présents : 9

De votants : 9

L'an deux mil vingt, le vingt cinq juillet, à dix heures,
Le Conseil Municipal de la commune du Mas, après convocation légale, s'est réuni en lieu
extraordinaire de ses séances, devant la salle communale, sous la présidence de Mr Ludovic
Sanchez, Maire.

Étaient présents, Ludovic Sanchez, Joëlle Ghibaut, Michèle Zebaïr, Christine Beccaria,
Chantal Voirin, Christian Voirin, Laurence Fabrer-Vallauri, Fabrice Ruf et John Bastardi

Un scrutin a eu lieu, Joëlle Ghibaut a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet : BP Principal 2020

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie le
25/07/20 et que la convocation
du Conseil Municipal avait été
faite le 20/07/20.

Le Maire,

LS

Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur l'équilibre du Budget Primitif Principal 2020.
Le Budget a été équilibré en dépenses et en recettes
- Section de fonctionnement équilibrée à : 367 237.14€
- Section d'investissement équilibrée à : 555 543.12€

Le Budget est en cours de validation par Mme Nghiem de la Trésorerie de Grasse et Mr
Vançon de la DGFIP.

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à
l'unanimité l'équilibre du Budget Primitif Principal 2020.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que sus dits.
Pour extrait certifié conforme.



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 9
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :

Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

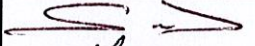
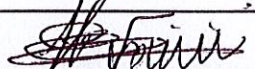
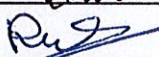
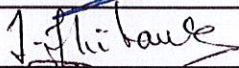

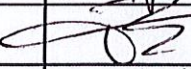

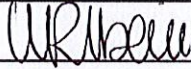
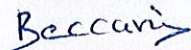
Date de convocation : 20/07/2020

AR PREFECTURE

006-210600813-20200725-2020_DEL_36_1-BF
 Regu le 31/07/2020

Présenté par Le Maire (1),
 A Le Mas, le 25/07/2020
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Le Mas, le 25/07/2020
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01- Ludovic Sanchez, Maire	
02. Christian Voirin, 1er Adjoint	
03. Fabrice Ruf, 2 ème Adjoint	
04. Joëlle Ghibaut, 3ème Adjoint	
05. John Bastardi, Conseiller municipal	
06. Laurence Fabrer-Vallauri, Conseillère municipale	
07. Chantal Voirin, Conseillère municipale	
08. Michèle Zebaïr, Conseillère municipale	
09. Christine Beccaria, Conseillère municipale	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Le Mas, le 25/07/2020

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

